



Syndicat Force Ouvrière SIAAP

2 bis Square Georges Lesage

75 012 PARIS

07.66.19.87.67

fosiaap@gmail.com

www.fosiaap.fr

Paris, le 8 novembre 2021

À l'attention de Monsieur François-Marie DIDIER, Président du SIAAP

Objet : Déclaration à l'occasion de l'audience du 8 novembre

Monsieur le Président,

Vous nous avez invités, aux côtés des autres organisations syndicales du SIAAP, à vous rencontrer aujourd'hui à l'occasion de votre élection à la Présidence et dans le souci de maintenir un dialogue social de qualité, pour reprendre vos termes. À Force Ouvrière, nous nous félicitons de votre démarche, c'est pourquoi nous attendons aussi que vous receviez séparément les organisations syndicales qui souhaiteraient vous exposer leurs revendications. C'est en particulier le cas de notre organisation.

Si nos informations sont exactes, c'est à l'occasion d'un vote unanime du Conseil d'administration que vous avez été élu, il y a quelques semaines, à la tête du SIAAP. Vous avez alors reconduit le Directeur général à son poste et chargé votre prédécesseur, M. Belaïde BEDREDDINE, de l'attribution des marchés publics au sein du bureau du CA. Comment ne pas y voir une continuité dans la politique menée par le SIAAP depuis plus de 10 ans ?

Cette politique, que le SIAAP nomme « service public compétitif », a ouvert une crise majeure dans notre établissement public administratif. Le manque de moyens humains, matériels et budgétaires, ainsi que la témérité des réorganisations, ont, ces dernières années, provoqué des accidents industriels en série. Le personnel vit très mal cette situation chargée d'incertitudes. De nombreux agents ont déjà quitté le SIAAP tandis que celui-ci semble ne plus recruter que des agents contractuels.

Nous ne vous cacherons pas que FO a inlassablement dénoncé cette politique. Nous continuerons à le faire s'il le faut. Peut-être vos services vous ont transmis nos analyses. À défaut, nous vous renvoyons vers notre Blog www.fosiaap.fr qui contient nos positions les plus récentes. Aujourd'hui, nous nous contenterons de vous dire que Force Ouvrière avait caractérisé cette politique du SIAAP comme étant une politique qui préparait les conditions de la privatisation. Le choix de la SEMOP de Valenton nous a conforté dans cette opinion. Les éléments de ces derniers mois nous interpellent encore davantage en ce sens.

C'est pour ces raisons, M. le Président, que nous vous interrogeons sur votre feuille de route. Dès votre élection, vous annoncez dans un communiqué de presse :

« Je serai le garant de l'intérêt général et d'une exigence de service public irréprochable, grâce au professionnalisme remarquable des 1700 agents du SIAAP. Bien au-delà de sa vocation première de dépollution des eaux usées, le SIAAP est aujourd'hui un acteur incontournable de la transition énergétique ».

Quelques semaines plus tard, dans un autre document, vous évoquiez un « renouvellement du service public ». Allez-vous maintenir le service public à caractère administratif qui a fait ses preuves pendant des décennies ? Allez-vous au contraire changer le statut du SIAAP et celui de son personnel ? Le personnel veut des réponses claires.

La relation entre les syndicats et le SIAAP s'est fortement dégradée ces dernières années. Comme entre le SIAAP et le personnel : pas moins de six mois de grèves et de démonstrations revendicatives en 2019. Depuis des années, le mal-être au travail des agents explose dans presque toutes les directions, notamment en raison de la politique du « leadership management », initiée par votre prédécesseur. Vous semblez vouloir recoller les morceaux. Nous vous encourageons à le faire, même si vos décisions récentes traduisent une détérioration, comme l'attestent, entre autres, le passage en force du dernier protocole sanitaire et la suspension pour défaut de vaccination de l'infirmière de Seine Centre.

Le rétablissement de la possibilité pour toutes les organisations de diffuser librement et en toute sérénité les informations syndicales nous semblent incontournable. De même, les explications et la transmission du rapport concernant l'espionnage des messageries professionnelles du personnel et de ses représentants, et peut-être des syndicats, que le SIAAP n'a toujours pas démenti.

Les questions des élections professionnelles de 2022 et de l'organisation des nouvelles instances paritaires, sont aussi incontournables. Le vote électronique ne doit pas être instauré. FO vous demande de maintenir les dispositifs existants. En outre, il n'est pas envisageable que les organisations syndicales et les représentants du personnel aient à l'avenir moins de moyens et de droits syndicaux qu'aujourd'hui. Enfin, des dispositifs locaux en matière d'hygiène et de sécurité doivent être maintenus à condition qu'ils soient réglementaires : nous attendons par conséquent que les élus président le moment venu ces nouvelles instances.

« Pas une minute de plus », c'est par ce slogan, comme vous le savez, Monsieur le Président, que les agents de la Ville de Paris continuent de se battre contre la suppression des 8 jours de congés que la loi sur la fonction publique de Macron veut leur imposer. D'autres communes refusent la remise de leurs accords ARTT préexistants. L'accord ARTT de la Ville de Paris signé en 2001 et applicable intégralement au SIAAP ne doit pas être remis en cause. De nombreux agents du SIAAP, notamment ceux qui sont en roulements, relèvent de sujétions liées « à la nature des missions et aux cycles de travail qui en résultent, et notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipes, de modulation importante du cycle de travail, ou de travaux pénibles et dangereux » (article 2 du protocole ARTT). Pour FO, au SIAAP, c'est aussi « pas une minute de plus ».

Le dernier point auquel nous souhaitons que vous répondiez aujourd'hui, c'est la question de rémunérations. Le gel du point d'indice mené sans interruption pendant tout le quinquennat de Macron est insupportable. Le prétexte de la dette ne nous convainc pas. C'est un leurre de plus. Il s'agit en réalité de la destruction des services publics au profit du secteur privé, lesquels se disloquent un peu partout sous les coups de boutoir de la « concurrence libre et non faussée » que les Français avaient pourtant largement rejetée lors du référendum de 2005 : hôpitaux, éducation nationale, enseignement supérieur, énergie, etc., etc.

Le SIAAP a aussi son rôle à jouer. Les primes que les agents ont arraché lors des grèves de 2011 et de 2019 ne sont pas réévaluées si bien qu'elles se déprécient relativement rapidement du fait de l'inflation et de l'explosion des prix de l'immobilier (multiplication par 3 en Île-de-France depuis 2000 !). Le passage au RIFSEEP a instauré des plafonds qui rendent difficiles le cumul intégral des primes liées aux sujétions. Le SIAAP doit revoir à la hausse sa politique des rémunérations. Quelle sera votre politique sur ce plan ?

Monsieur le Président, ces questions de FO, ce sont aussi celles d'un nombre important d'agents. Nous publierons cette déclaration ainsi que les réponses que vous nous donnerez.

Nous vous remercions de votre écoute,

La délégation Force Ouvrière SIAAP